

Image not found or type unknown



sinistre sur location voiture

Par **brigitte2**, le **23/01/2011** à **14:54**

Bonjour, j'ai déposé ma voiture de location sur le parking de la société de location, à l'aéroport à 6h45, et contrairement aux horaires d'ouverture annoncés (6h30), il n'y avait personne pour faire les formalités du retour. Ayant mon avion à prendre, je ne pouvais attendre plus longtemps. Résultat : la société a débité de ma caution par CB un montant de 362,00 €, sur foi d'un devis de réparation du pare-choc abîmé. Il est bien sûr évident que la voiture n'avait aucun choc, mais ma parole n'a pas suffi. Quelles sont mes possibilités de recours ? Il s'agit de la société ADA, à la Réunion. Merci